

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION.

Si vous avez un doute quelconque quant à son contenu, veuillez consulter votre interlocuteur privilégié ou demander l'avis d'un professionnel.

BlackRock Strategic Funds

30 août 2024

Aux actionnaires de :

BlackRock Strategic Funds – Systematic Sustainable Global Equity Fund

Numéros ISIN : LU1270839597, LU1270839670, LU1270839753, LU1270839837, LU1270839910, LU1390056510, LU1618350216, LU1733225939, LU1781817348, LU1864666596

Cher Actionnaire,

Nous revoyons continuellement notre gamme de fonds afin de nous assurer que les caractéristiques et le positionnement de ces derniers en matière d'investissement demeurent à la fois pertinents et conformes au contexte actuel dans ce domaine et aux attentes de nos clients. Après un examen attentif, le conseil d'administration (les « **Administrateurs** ») de BlackRock Strategic Funds (la « **Société** ») vous fait parvenir la présente lettre afin de vous informer de sa décision de liquider le Compartiment Systematic Sustainable Global Equity Fund (le « **Compartiment** ») pour les raisons présentées ci-dessous. La liquidation commencera à compter de la date de la présente lettre (la « **Date de début de la liquidation** ») et toutes les actions en circulation seront rachetées le ou aux alentours du 30 septembre 2024 (la « **Date d'effet de la liquidation** »).

Les termes non définis dans la présente lettre auront la même signification que celle qui leur est attribuée dans le Prospectus de la Société actuellement en vigueur (disponible sur www.blackrock.com) (le « **Prospectus** »).

1. Contexte et décision

Le Compartiment a été lancé en août 2015 et sa Valeur Liquidative (la « **VL** ») s'élève à environ 108,3 millions d'USD (en juillet 2024). Les Administrateurs s'attendent à d'importantes demandes de rachat en septembre 2024 ou aux alentours de cette date et ne prévoient pas de recueillir de nouvelles souscriptions importantes dans un avenir proche. Par conséquent, le niveau prévu de la VL diminuera à environ 7 millions d'USD. Les Administrateurs ont donc décidé, en consultation avec l'(les) équipe(s) d'investissement, que la poursuite de la gestion du Compartiment à cette taille ne serait pas dans l'intérêt des Actionnaires, car elle entraînerait nécessairement un coût d'investissement plus élevé (par rapport à celui de la gestion du Compartiment à la plus grande taille prévue).

Conformément à la section « Compartiments et Catégories d'Actions » du Prospectus et à l'article 28 des statuts de la Société (les « **Statuts** »), les Administrateurs peuvent décider d'exiger le rachat de toutes les Actions d'un Compartiment si la Valeur liquidative du Compartiment concerné descend en dessous de 50 millions d'USD pendant une période de trente jours consécutifs. Compte tenu de la baisse prévue du niveau de la VL, les Administrateurs ont déterminé qu'il était dans le meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment de liquider les Actifs et de distribuer le produit du rachat aux actionnaires afin de liquider le Compartiment.

2. Coûts

La Société a constitué une provision pour les coûts de fermeture du Compartiment (estimés à environ 2 800,- USD de frais d'opération de garde), qui ont été comptabilisés dans la VL du Compartiment le 22 août 2024, afin d'attribuer à chaque actionnaire sa part proportionnelle de ces coûts.

Tous les coûts des opérations de portefeuille (autres que les frais de garde) engagés dans le cadre de la liquidation du Compartiment seront pris en charge par le Compartiment (ce qui signifie qu'en tant qu'actionnaire, vous paierez une part de ces coûts de transaction de portefeuille).

Les frais juridiques et postaux engagés dans le cadre de la liquidation du Compartiment seront payés par BlackRock.

3. Vos options

Aucune nouvelle souscription au Compartiment ne sera autorisée à compter du 22 août 2024. Cependant, nous avons l'intention de continuer d'accepter les souscriptions en cours des actionnaires épargnants réguliers existants lorsque ces souscriptions en cours ont été convenues avec l'épargnant concerné avant le 13 septembre 2024. Il a été jugé nécessaire de prolonger cette période afin d'accorder suffisamment de temps auxdits épargnants réguliers pour effectuer une sortie ordonnée du Compartiment.

Trois options s'offrent aux actionnaires. Si l'option 1 ou l'option 2 est choisie, des instructions devront nous parvenir au plus tard à la Date d'effet de la liquidation. Si l'option 3 est choisie, les actionnaires n'ont à prendre aucune mesure particulière.

Option 1 : Échange :

À compter de la Date de début de la liquidation et jusqu'à la Date d'effet de la liquidation et conformément aux dispositions du Prospectus, les actionnaires pourront demander d'échanger leurs avoirs, sans frais (exceptés les frais de dilution du Compartiment concerné précisés dans le Prospectus), contre des actions de la même ou d'une autre catégorie de tout autre compartiment de la Société, sous réserve que l'actionnaire remplisse les conditions applicables pour un investissement dans la catégorie d'actions concernée. Les actionnaires sont invités à consulter le Prospectus pour de plus amples informations sur les frais et dépenses associés à chaque catégorie d'actions. En outre, il est rappelé aux actionnaires qu'ils sont invités à consulter leurs propres conseillers concernant la pertinence de toute option d'investissement. Les actionnaires qui souhaitent échanger leurs avoirs doivent le faire conformément au Prospectus et avant la Date d'effet de la liquidation. Si vous avez besoin d'une assistance supplémentaire, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Option 2 : Rachat avant la Date d'effet de la liquidation

Par alternative, à compter de la Date de début de la liquidation et jusqu'à la Date d'effet de la liquidation, les actionnaires pourront demander le rachat de leurs actions, sans qu'aucuns frais de rachat ne soient prélevés par BlackRock.

Option 3 : Rachat automatique

Si vous ne demandez pas le rachat ou l'échange de vos actions avant la Date d'effet de la liquidation, vos actions seront automatiquement rachetées conformément aux Statuts (des exemples de ces derniers sont disponibles auprès de votre équipe locale de Services aux Investisseurs) à ladite Date d'effet de la liquidation.

4. Produit du rachat

Un avis d'opéré et une confirmation de tout rachat d'actions seront envoyés après le rachat. Le produit du rachat sera normalement payé aux actionnaires par la Société dans la devise de référence du Compartiment ou de la catégorie d'actions, en un ou plusieurs versements, dans le délai applicable tel qu'indiqué dans le Prospectus. Après le paiement du prix de rachat, vous n'aurez plus aucun intérêt dans le Compartiment, ni aucune réclamation à l'encontre de la Société ou de ses actifs à cet égard. Pour obtenir des informations sur ces exigences veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Le Compartiment a des Actifs illiquides, estimés à moins de 0,30 % de la VL, qui seront évalués à zéro dans la VL le 22 août 2024. Tout produit futur découlant de la vente des Actifs illiquides sera distribué aux actionnaires du Compartiment en versement(s) ultérieur(s) sur la base de leurs détention proratisée dans le Compartiment à la date du rachat obligatoire. Les Administrateurs s'attendent à ce que tout paiement résultant de la vente des Actifs illiquides puisse prendre un certain temps, potentiellement au-delà d'une période de neuf mois à compter de la décision des Administrateurs.

Le produit non réclamé par les actionnaires à la clôture de la liquidation du Compartiment sera généralement déposé à la *Caisse de Consignation de Luxembourg* et sera perdu après trente ans.

5. Préparation du Compartiment à la fermeture

À compter de la Date de début de la liquidation et jusqu'à la Date d'effet de la liquidation incluse (la « **Période de liquidation** »), BlackRock s'efforcera de poursuivre sa gestion du Compartiment conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, ainsi que dans le respect des règles OPCVM applicables au Luxembourg. Toutefois, en cherchant à fermer le Compartiment en servant les meilleurs intérêts des actionnaires et à veiller à ce que tous les produits des investissements soient reçus avant la Date d'effet de la liquidation, il est possible que le Compartiment ne soit pas toujours en conformité avec son objectif et sa politique d'investissement ou avec les règles OPCVM durant la Période de liquidation (notamment durant les jours précédant immédiatement la Date d'effet de la liquidation), puisqu'il sera peut être nécessaire d'entamer la vente des Actifs.

Veillez noter également que si vos actions dans le Compartiment constituent une part importante des Actifs du Compartiment, nous pourrions être amenés à structurer le rachat de vos actions de manière à veiller au traitement équitable des actionnaires restants. Par exemple, la Société ne sera pas tenue de racheter lors d'un Jour de Négociation donné plus de 10 % de la valeur des actions de toutes les catégories d'actions du Compartiment alors émises ou réputées émises et tout ordre de rachat pourra être différé par la Société conformément aux dispositions du Prospectus.

6. Conséquences fiscales

Les actionnaires sont priés de noter que, dans certains pays, le rachat ou l'échange de leurs avoirs contre des actions d'un autre compartiment de la Société peut représenter, au regard de l'administration fiscale, une cession. Ils peuvent donc être soumis à un impôt dans leur pays de résidence fiscale et/ou dans tout autre pays dans lequel ils sont imposables. Les législations fiscales différant considérablement d'un pays à un autre, il est suggéré aux actionnaires de consulter leurs conseillers fiscaux concernant les conséquences fiscales du rachat ou de l'échange dans leur cas particulier.

7. Informations générales

Les Administrateurs assument toute responsabilité s'agissant du contenu de la présente lettre. À la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables à cet effet), les informations contenues dans cette lettre concordent avec la réalité des faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter l'impact.

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou si vous avez des questions concernant la présente lettre, veuillez contacter votre équipe locale de Services aux Investisseurs.

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,



Denise Voss
Présidente